

vie par ses descendants ; le poète l'a simplifiée en signant : Lamartine.

La famille est originaire de Bourgogne, où elle est anciennement connue dès le milieu du XVI^e siècle. Trois de ses membres firent officiellement enregistrer leurs armes à l'Armorial Général de France, dressé par d'Hozier, en vertu de l'édit de Louis XIV de novembre 1696.

Bourgogne, Registre premier :

Folio 403. Jean Baptiste de la Martine, écuyer, conseiller au bailliage et président à Mâcon, porte : de gueules à deux fasces d'or, accompagnées en cœur d'un trèfle de même et brisé en chef d'un lambel d'argent.

F^o 413. Philippe de la Martine, écuyer, seigneur d'Hurigny, porte : de gueules à deux fasces d'or et un trèfle de même en abîme, posé entre les deux fasces.

F^o 414. Jean-Baptiste de La Martine, écuyer, seigneur d'Hurigny, porte de gueules à deux fasces d'or et un trèfle de même posé en cœur entre les deux fasces.

Nous voyons par ces enregistrements que les la Martine, seigneurs d'Hurigny, formaient la branche aînée de leur famille : la brisure du lambel, suivant l'usage établi à cette époque, indique Jean-Baptiste de la Martine comme représentant une souche cadette.

Nous ne saurions dire pourquoi Alphonse de Lamartine qui descendait de ce dernier, portait, sans brisure : de gueules au trèfle d'or entre deux bandes de même (1).

(1) Il semble, d'après les enregistrements officiels faits par d'Hozier, que M. de Lamartine devrait porter : de gueules au trèfle d'or entre deux fasces du même ; mais la lettre du 7 février 1861, que nous avons reproduite est scellée d'un sceau en cire rouge portant deux bandes.

Les armoiries du poète sont, au reste, ainsi blasonnées dans l'Armorial historique de la noblesse de France par de Milleville.

Paris, Vatou, 1845, p. 140 — Cet ouvrage, dit M. Guigard,